

## EUROMAD+ 2026 - BLUE DEAL



### BLUE DEAL EU SUMMIT 2026



**Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Océan 2025 tenue à Nice, comment l'Union européenne peut-elle renforcer son rôle dans la protection et des mers des océans, tout en conciliant les intérêts économiques des États membres ?**

**Commissaires:** Elina Bernard, Elena Peposi, Paula Garcia

## SOMMAIRE

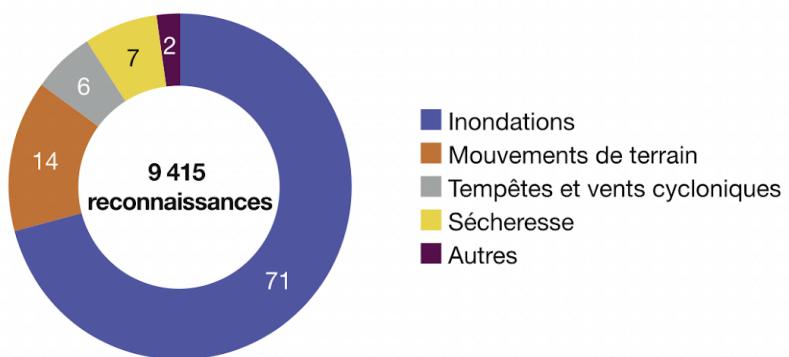
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II. BILAN HISTORIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>III. LA POSITION CONTRASTÉE DES ETATS MEMBRES DE L'UE.....</b>	<b>7</b>
a. Une diversité géographique.....	7
b. Des divergences politiques autour des instruments de régulation.....	8
c. La situation des parties invitées.....	8
<b>IV. LES ENJEUX D'UNE COLLABORATION EUROPÉENNE DANS LA PROTECTION DES OCÉANS.....</b>	<b>10</b>
a. Enjeux environnementaux : protéger un patrimoine commun fragile.....	10
b. Enjeux économiques : développer une économie bleue durable.....	11
c. Enjeux sociaux et territoriaux : assurer une transition juste...	12
d. Enjeux géopolitiques : affirmer le leadership international de l'UE.....	12
<b>V. ORIENTATION DES TRAVAUX.....</b>	<b>13</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>14</b>

## I. INTRODUCTION

Dans un contexte international marqué par l'accélération du changement climatique, la perte de biodiversité marine et la surexploitation des ressources, la gouvernance des océans s'impose comme une nécessité première pour la communauté internationale. La Conférence des Nations Unies sur l'Océan, organisée sous l'égide de l'ONU, s'inscrit ainsi comme un cadre essentiel de coopération visant à protéger et assurer une gestion durable des océans et de leurs ressources maritimes. Plus récemment, la Conférence tenue à Nice en juin 2025, a rappelé l'urgence d'agir collectivement afin d'apporter au bénéfice des générations actuelles et futures. Dans ce contexte, l'Union européenne, en tant qu'acteur majeur de la protection de l'environnement, est invitée à renforcer son engagement. Toutefois, elle doit relever un double défi qui est d'assurer une gestion durable des océans tout en tenant compte des intérêts économiques parfois divergents de ses États membres. Comment, dès lors, l'Union européenne peut-elle consolider son rôle dans la protection des mers et océans, tout en conciliant développement économique et exigences environnementales?

### RÉPARTITION DES RECONNAISSANCES DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE SUR LE LITTORAL FRANÇAIS PAR PÉRIL, DE 1982 À 2022

En %



Depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'Océan en 2017 à New York, l'Union Européenne n'a cessé de renforcer son implication dans la préservation des milieux marins. Dès cette première rencontre, elle s'est engagée à soutenir l'Objectif de développement durable n°14, en mettant en œuvre des initiatives concrètes telles que la lutte contre la pollution plastique, la création d'aires marines protégées et la promotion de la pêche durable. En 2022, lors de la conférence de Lisbonne, l'UE a élargi son champ d'action à la « finance bleue » et au renforcement des partenariats avec les pays côtiers du Sud. En plus d'un investissement financier croissant et sans failles, elle a joué un rôle actif dans la négociation et l'adoption du Traité de la haute mer (BBNJ) international en 2023,

visant à protéger au moins 30 % des océans d'ici 2030, notamment via la création d'aires marines protégées en haute mer.

Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Océan de 2025 à Nice co-organisée par la France et le Costa Rica, la Commission européenne, consciente de la fragilité grandissante des écosystèmes et de la sensibilité du sujet pour certains États membres, se fixe comme objectif d'examiner des mesures ambitieuses visant à renforcer la protection des océans, tout en respectant les réalités économiques des territoires côtiers européens. Cette initiative permettrait à la fois de consolider la position internationale de l'Union dans la préservation des mers et de garantir un cadre plus équitable et compétitif pour les acteurs économiques du secteur maritime.



# CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OcéAN NICE 2025 FRANCE



## **II. BILAN HISTORIQUE**

Depuis une vingtaine d'années, l'Union européenne a pris conscience de l'importance stratégique de ses ressources en eau (mers, océans, rivières, nappes phréatiques) non seulement pour l'environnement, mais aussi pour son économie, sa sécurité, et sa cohésion territoriale. Dès 2008, une première étape est franchie avec l'introduction de la planification maritime, suivie en 2012 par le programme Blue Growth, qui identifie les filières porteuses de l'économie bleue: énergies marines, pêche durable, biotechnologies, tourisme côtier. En 2014, la directive sur la planification de l'espace maritime (2014/89/UE) rend ces démarches obligatoires pour les États membres.

À partir de 2019, deux instruments structurants renforcent cette dynamique : Blue Invest, qui soutient financièrement les start-ups innovantes du secteur maritime, et le Blue Economy Observatory, créé en 2021 pour centraliser les données socio-économiques des activités bleues. Ces outils marquent un important changement de cap: l'économie bleue n'est plus une thématique sectorielle, mais un levier de transition plus large. Toutefois, l'Union souffre encore d'un manque de coordination et de stratégie globale sur la question de l'eau.

C'est dans ce contexte qu'est lancé en 2023 le Blue Deal, une initiative portée par le Comité économique et social européen (CESE). Elle est formalisée dans une déclaration publiée en octobre 2023, proposant 15 principes directeurs et 21 mesures concrètes. Le Blue Deal ne se limite pas aux océans, mais couvre l'ensemble du cycle de l'eau. Il appelle à une gestion intégrée de l'eau dans toutes les politiques européennes: agriculture, énergie, industrie, commerce, et cohésion.



En 2025, cette vision se concrétise à travers le Pacte Océan Européen, adopté par la Commission le 5 juin 2025, et présenté officiellement le 9 juin 2025 à Nice, lors de la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur les océans. Ce pacte est doté d'un budget d'un milliard d'euros et s'articule autour de six axes : restauration écologique, compétitivité durable, accompagnement des régions côtières, recherche, sécurité maritime, et diplomatie océanique. Il marque une reconnaissance politique forte des enjeux liés à l'eau et à la mer.

Sur le terrain, l'économie bleue connaît une dynamique de croissance notable. En 2024, elle représente près de 5 millions d'emplois et plus de 260

milliards d'euros de valeur ajoutée brute. La croissance est tirée notamment par l'éolien offshore, la biotechnologie marine, et les infrastructures portuaires vertes comme en Allemagne avec le port de Hambourg. Mais cette transition pose aussi des défis comme la coordination entre États membres, la justice territoriale et la formation aux métiers maritimes. Le Blue Deal ouvre ainsi une nouvelle étape dans la construction d'une Europe plus résiliente et plus responsable face à la rareté de l'eau et à la dégradation de ses écosystèmes .

### **III. LA POSITION CONTRASTÉE DES ETATS MEMBRES DE L'UE**

La protection des océans constitue un enjeu commun à l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Toutefois, les approches et les priorités diffèrent largement d'un pays à l'autre, en fonction de considérations géographiques, économiques et politiques. Cette diversité rend la mise en œuvre d'une politique maritime commune particulièrement complexe, mais cruciale.

#### **a. Une diversité géographique**

L'Union européenne regroupe à la fois des États côtiers disposant d'importantes façades maritimes, et des pays enclavés sans accès direct à la mer. Cette géographie contrastée impacte directement le niveau d'engagement dans les politiques de protection des océans. Les pays côtiers, comme la France, la Grèce, le Portugal ou l'Irlande, sont naturellement plus investis dans les enjeux liés aux zones marines, à la pêche, au tourisme littoral, ou aux infrastructures portuaires. En effet, l'Espagne est le premier bénéficiaire du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) pour la période 2021–2027, avec 1,12 milliard d'euros de financements européen. À l'inverse, les États d'Europe centrale comme la Hongrie, la Slovaquie ou la République tchèque, bien qu'indirectement concernés, considèrent ces enjeux sous l'angle de la sécurité environnementale ou de la préservation des ressources.



(Carte des régions ultrapériphériques (RUP) et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) liés à l'Union européenne, illustrant leur dispersion géographique et leur importance stratégique dans les politiques maritimes et territoriales. / Source : Commission européenne, 2020)

Il faut également souligner le rôle des régions ultrapériphériques de l'Union Européenne notamment françaises (Guadeloupe, Réunion, Guyane, Nouvelle Calédonie...) qui étendent considérablement la zone maritime européenne. Ces territoires, souvent situés dans des zones de grande biodiversité, posent des défis

spécifiques dans les domaines de surveillance, de conservation et d'exploitation durable des ressources marines.

Sur le plan économique, des disparités sont également notables. Les États du Sud de l'Europe, souvent plus dépendants de la pêche artisanale et du tourisme côtier, comme l'Italie et l'Espagne, défendent une gestion souple et économiquement viable de leur espace maritime. Les États du nord et de l'ouest investissent quant à eux davantage dans l'innovation technologique (notamment l'éolien offshore) et le transport maritime durable. De ce fait, les Pays-Bas visent une capacité installée de 21 GW d'éolien offshore d'ici 2030, ce qui couvrirait près de 75 % de leurs besoins électriques. L'Allemagne, de son côté, a fait de la mer du Nord un pilier de sa transition énergétique, tout en imposant des réglementations strictes sur les activités polluantes. Le Danemark, pionnier historique de l'éolien offshore, prévoit quant à lui la création de véritables « îles énergétiques » en mer, capables de redistribuer l'électricité verte à plusieurs pays.

### **b. Des divergences politiques autour des instruments de régulation**

Ces différences de priorités se traduisent par des positions parfois divergentes sur les outils de régulation proposés par l'Union. Si plusieurs pays, dont la France, les Pays-Bas ou l'Allemagne, plaident pour une harmonisation accrue des politiques de protection marine à l'échelle européenne, d'autres restent attachés à une plus grande souveraineté dans la gestion de leurs zones maritimes. Ces derniers redoutent que des normes environnementales trop contraignantes nuisent à leur compétitivité ou limitent leurs marges de manœuvre nationales.

La Politique commune de la pêche (PCP) provoque de nombreuses tensions. Certains pays côtiers comme l'Espagne ou l'Irlande dénoncent des quotas de pêche qu'ils jugent trop stricts et contraignants pour leurs économies locales. D'autres États, comme la Suède, le Danemark ou l'Allemagne, plus sensibles aux impératifs de durabilité, considèrent au contraire ces quotas comme des outils nécessaires pour lutter contre la surpêche et préserver les écosystèmes marins à long terme.

En matière de financement, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) constitue un levier stratégique. Cependant, des désaccords subsistent quant à sa répartition. En effet, certains États souhaitent prioriser le soutien à la reconversion écologique des filières, tandis que d'autres insistent sur la nécessité de maintenir des aides au secteur halieutique traditionnel, pour des raisons économiques et sociales.

### **c. La situation des parties invitées**

Au-delà de la diversité interne des États membres, il est essentiel de rappeler que l'Union Européenne exerce une influence maritime mondiale grâce à la

présence de territoires ultrapériphériques, notamment français, situés dans l'océan Atlantique, l'océan Indien, la mer des Caraïbes et même dans les zones polaires. Ces territoires étendent considérablement la zone économique exclusive (ZEE) de l'Union et s'impliquent directement dans des régions hors du continent européen.

Par conséquent, la protection des océans ne peut être pensée uniquement à l'échelle intra-européenne. Des acteurs non-européens tels que les États-Unis, le Brésil ou encore plusieurs pays africains côtiers partagent des espaces maritimes ou terrestres avec des territoires de l'Union.

Dans ce contexte, une coopération élargie, fondée sur le dialogue, la gestion partagée des ressources et la lutte contre les pressions environnementales transfrontalières, apparaît non seulement souhaitable, mais nécessaire.

## **IV. LES ENJEUX D'UNE COLLABORATION EUROPÉENNE DANS LA PROTECTION DES OCÉANS**

La gouvernance des océans s'impose aujourd'hui comme un axe central de la politique environnementale et économique de l'Union européenne. Si l'UE a déjà posé les fondations d'une stratégie maritime intégrée, les défis actuels et futurs exigent une coopération renforcée entre États membres et partenaires internationaux. Les enjeux de cette collaboration peuvent être analysés selon des dimensions environnementales, économiques, sociales et géopolitiques.

### **a. Enjeux environnementaux : protéger un patrimoine commun fragile**

Les océans absorbent environ 25 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> et produisent plus de 50 % de l'oxygène atmosphérique. Toutefois, la dégradation rapide des écosystèmes marins (acidification, pollution plastique, destruction des habitats, surpêche) met en péril ces fonctions vitales. Une action collective de l'UE est nécessaire pour atteindre l'objectif mondial de protéger 30 % des zones marines d'ici 2030, fixé par l'Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité et intégré dans le Pacte Océan Européen.

Parmi ces menaces, la pollution plastique constitue un enjeu majeur. Chaque année, selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), plus de 11 millions de tonnes de plastique finissent dans les mers et les océans, un chiffre qui pourrait tripler d'ici 2040 en l'absence de mesures drastiques.

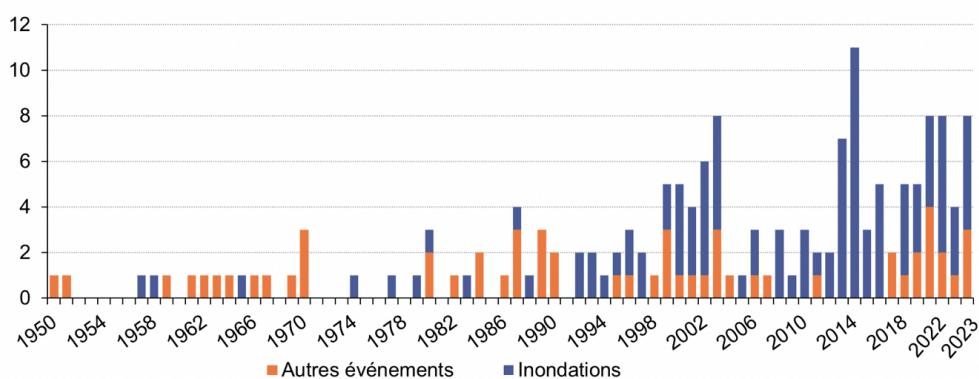
Ces déchets s'accumulent dans les courants océaniques, formant d'immenses "continents de plastique", dont le plus connu est situé dans le Pacifique Nord. Ce gyre de déchets flottants, également surnommé "7e continent", couvre une surface estimée à 1,6 million de km<sup>2</sup>, soit plus de trois fois la superficie de la France. Il est important de noter que cette situation ne relève pas uniquement de la responsabilité de l'UE, mais elle souligne l'urgence d'une réponse coordonnée à l'échelle mondiale.

Les conséquences de cette pollution sont nombreuses; sur la faune marine, plus de 700 espèces sont affectées, notamment par ingestion ou enchevêtrement dans les déchets plastiques. Tortues, oiseaux marins, mammifères et poissons sont particulièrement vulnérables, et, pour les êtres humains, les plastiques se fragmentent en microplastiques, qui contaminent les poissons, crustacés et autres produits de la mer. Des études récentes ont détecté des microplastiques dans 100 % des échantillons de moules et de poissons prélevés dans certaines zones de pêche européennes. Selon le WWF, un individu ingère en moyenne 5 grammes de plastique par semaine, soit l'équivalent d'une carte de crédit.

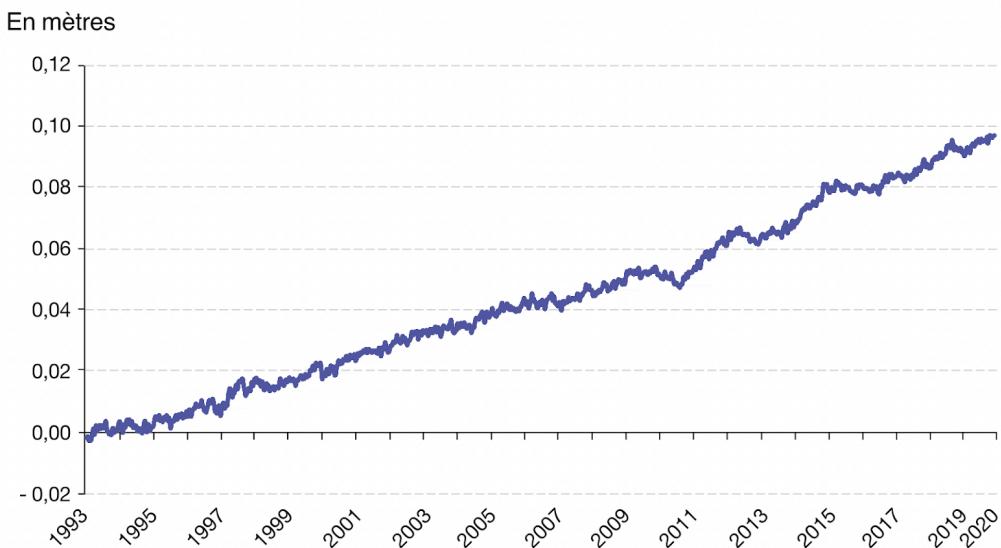
De plus, le réchauffement climatique entraîne une élévation continue du niveau moyen des océans. Cette tendance accroît directement le risque de submersion marine pour les zones littorales. En effet, la France connaît une augmentation notable des catastrophes naturelles graves, en particulier des inondations, dont la fréquence a nettement progressé depuis les années 2000.

La coopération permet d'harmoniser les normes de protection, de renforcer les réseaux d'aires marines protégées et de mutualiser les capacités de surveillance maritime.

**Évolution des événements naturels très graves survenus entre 1950 et 2023**  
En nombre d'événements



**NIVEAU MOYEN DES OCÉANS DE 1993 À 2020**



*Source : E.U. Copernicus Marine Service Information, [Séries chronologiques du niveau moyen des océans](#), données extraites en septembre 2022. Traitements : SDES, 2022*

(Source:  
[developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr))

## b. Enjeux économiques : développer une économie bleue durable

L'économie bleue représente déjà près de 5 millions d'emplois et 260 milliards d'euros de valeur ajoutée brute dans l'UE. Sa croissance future dépendra de

secteurs stratégiques : énergies marines renouvelables, biotechnologies, aquaculture durable, et transport maritime décarboné. Mais cette expansion doit être conciliée avec des impératifs écologiques. Une coopération accrue permet d'éviter une concurrence interne entre États membres, de stimuler l'investissement dans la recherche et l'innovation, et de garantir la compétitivité internationale de l'économie bleue européenne face à la Chine ou aux États-Unis.

Certains pays, comme la Bulgarie, la Roumanie ou encore la Croatie, ne disposent pas des mêmes moyens d'investissement que des États comme la France, l'Allemagne ou les Pays-Bas. Il faudra donc trouver des compromis équitables pour permettre à tous de participer activement au développement de l'économie bleue. Néanmoins, chaque État membre doit rester pleinement engagé, car la réussite de cette transition repose sur l'implication collective et solidaire de l'ensemble de l'Union.

#### **c. Enjeux sociaux et territoriaux : assurer une transition juste**

La protection des océans a un impact direct sur les communautés littorales et les régions ultrapériphériques. La transition vers une pêche durable ou vers de nouvelles formes d'énergie peut fragiliser certains secteurs traditionnels. Une collaboration européenne est donc indispensable pour garantir un accompagnement social équitable, financer la reconversion des travailleurs, et maintenir la cohésion territoriale. Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) joue un rôle majeur, mais son efficacité dépend de règles communes et d'une solidarité renforcée entre États membres.

#### **d. Enjeux géopolitiques : affirmer le leadership international de l'UE**

Avec une zone économique exclusive (ZEE) de plus de 20 millions de km<sup>2</sup>, notamment grâce à ses territoires ultrapériphériques, l'UE dispose de l'une des plus grandes aires maritimes au monde. Cette position géographique lui confère une responsabilité et une opportunité stratégique. Dans le contexte des négociations internationales (Traité BBNJ sur la haute mer, 2023 ; Conférence de Nice sur l'océan, 2025), l'Union européenne peut jouer un rôle moteur en favorisant des coalitions globales pour la protection des océans, en promouvant des standards élevés de durabilité et en défendant ses intérêts face aux grandes puissances maritimes. Une gouvernance commune renforce ainsi la crédibilité et l'influence de l'UE sur la scène mondiale.

## **V. ORIENTATION DES TRAVAUX**

Dans le cadre des débats à venir, les États membres de l'UE présents au Conseil de l'UE sur les mers et océans du mois de mars, sont invités à se préparer à une réflexion articulée autour de deux échelles complémentaires.

La première concerne la protection directe des espaces marins et océaniques relevant de l'**Union européenne**, en s'appuyant sur des enjeux concrets et territorialisés tels que la montée du niveau des eaux, la préservation de la biodiversité, les conséquences du tourisme balnéaire de masse ou encore les pollutions littorales.

La seconde échelle porte sur la définition d'une position commune des **États membres de l'UE dans les engagements internationaux**, notamment sur l'extension des zones économiques exclusives, l'exploitation des ressources en eaux internationales, la régulation des flux maritimes mondiaux et leurs impacts environnementaux, ainsi que sur les tensions géopolitiques liées aux espaces marins, en particulier dans l'Arctique et dans les régions et territoires ultrapériphériques.

## **BIBLIOGRAPHIE**

<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/conference-nations-unies-ocean#:~:text=Lutte%20contre%20la%20pollution%20plastique,solutions%20de%20transport%20moins%20bruyantes.>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/la-protection-de-l-environnement-et-la-lutte-contre-les-pollutions/troisieme-conference-des-nations-unies-sur-l-ocean-unoc3-nice-9-13-juin-2025#:~:text=Prot%C3%A9ger%20l'oc%C3%A9an%2C%20du%20niveau%20de%20la%20mer>

<https://www.eesc.europa.eu/en/initiatives/eu-blue-deal>

<https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu>

[https://cinea.ec.europa.eu/featured-projects/blueinvest-platform-accelerating-european-blue-economy\\_en](https://cinea.ec.europa.eu/featured-projects/blueinvest-platform-accelerating-european-blue-economy_en)

<https://afloat.ie/marine-environment/marine-wildlife/item/67519-european-commissionadopts-eu-ocean-pact-on-eve-of-un-world-oceans-day>

<https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu>

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-clés-mer-littoral/51-catastrophes-naturelles>

[https://france.representation.ec.europa.eu/informations/le-pacte-europeen-pour-la-mer-mobiliser-les-territoires-pour-une-gouvernance-maritime-durable-2025-06-09\\_fr](https://france.representation.ec.europa.eu/informations/le-pacte-europeen-pour-la-mer-mobiliser-les-territoires-pour-une-gouvernance-maritime-durable-2025-06-09_fr)